

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée professionnel des métiers du bâtiment et de la topographie - Formation professionnelle - Titre Professionnel - Chef de Chantier Gros-Oeuvre (Bac + 2) - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le dimanche 01 septembre 2024.

Lycée professionnel des métiers du bâtiment et de la topographie - Formation professionnelle - Titre Professionnel - Chef de Chantier Gros-Oeuvre (Bac + 2) - en apprentissage (42293)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel des métiers du bâtiment et de la topographie - Formation professionnelle - Titre Professionnel - Chef de Chantier Gros-Oeuvre (Bac + 2) - en apprentissage (42293)	Jury par défaut	Tous les candidats			

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats au bac	Obtention du bac	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Les évaluations de la fiche avenir	Evaluation fiche avenir	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité à s'investir	Fiche avenir	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Logique de parcours	Scolarité et expérience professionnelle	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen, associatif	Fiche Avenir	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est en apprentissage, il convient d'avoir le bac -en général dans la ou les spécialités liées à la formation- à minima et d'avoir signé un contrat d'apprentissage.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Se mettre en relation avec le lycée en cas de difficulté pour trouver une entreprise .

Signature :

DAVID CHAMINADE,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel des métiers du bâtiment et de la
topographie